

SÉNAT

Le mercredi 12 janvier 1955

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

COMITÉS PERMANENTS

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable M. Taylor (au nom de l'honorable M. Macdonald) présente le rapport du comité de sélection.

L'adjoind au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Le comité de sélection, chargé de constituer les divers comités permanents de la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour faire partie du comité permanent des divorces et de celui de la banque et du commerce, savoir:

COMITÉ DES DIVORCES

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Barbour, Bradley, Burchill, Euler, Farquhar, Farris, Fergusson, Gershaw, Golding, *Haig, Hawkins, Hodges, Horner, Howard, Howden, Kinley, *Macdonald, Roebuck, Ross et Stevenson. (20)

*Membre d'office.

COMITÉ DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Beaubien, Bouffard, Burchill, Campbell, Crerar, Davies, Dessureault, Euler, Fallis, Farris, Gershaw, Gouin, *Haig, Hardy, Hawkins, Hayden, Horner, Howard, Howden, Hugessen, King, Kinley, Lambert, *Macdonald, MacKinnon, McDonald, McGuire, McIntyre, McKeen, McLean, Nicol, Paterson, Pirie, Pratt, Quinn, Reid, Roebuck, Taylor, Vaillancourt, Vien, Wilson, Wood et Woodrow. (43)

*Membre d'office.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ferons-nous l'étude de ce rapport?

L'honorable M. Taylor: Je propose, avec l'assentiment de la Chambre, que le rapport soit adopté dès maintenant.

(La motion est adoptée.)

MOTION TENDANT À LA NOMINATION

L'honorable M. Taylor: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, je propose:

Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour constituer le comité permanent des divorces et celui de la banque et du commerce durant la présente session, soient, et ils sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer lesdits comités, afin d'enquêter et de faire rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—RENVOI DE LA SUITE DU DÉBAT

Le Sénat aborde l'étude du discours de Son Excellence le Gouverneur général, lors de l'ouverture de la deuxième session de la vingt-deuxième législature.

L'honorable Nancy Hodges propose:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le Très Honorable Vincent Massey, Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

—Honorables sénateurs, je suis très sensible à l'honneur qu'on m'a fait en me demandant de proposer l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône d'autant plus que j'ai remarqué, en parcourant le discours du trône, que ceux qui l'ont rédigé doivent avoir eu la Colombie-Britannique présente à l'esprit, car une bonne partie du programme dont il y est question et plusieurs des mesures législatives qu'on y annonce offrent non seulement un intérêt général pour le Canada dans son ensemble, mais ont trait de façon toute particulière à la Colombie-Britannique. On se propose d'abord de modifier la Loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides et de régler les ouvrages qui entravent le cours normal des eaux franchissant la frontière internationale, afin de s'assurer que l'exploitation des ressources naturelles servira au mieux les intérêts de la population canadienne.

Comme le savent la plupart des sénateurs, il s'agit de la controverse récente qui s'est élevée en Colombie-Britannique au sujet du projet de barrage Kaiser qui, évidemment, modifierait le cours des eaux du Columbia et profiterait beaucoup aux États-Unis. Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas fait de déclaration définitive à ce sujet, de sorte que je dois me contenter de celles du ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique, l'honorable M. Sommers. Bien que, pour ma part, je n'aie pas constaté de changements dans la déclaration primitive, je crois savoir que le ministre l'a modifiée. D'après ses premières déclarations, il était clair que le projet comporterait l'aménagement, près de Castlegar et à une vingtaine de milles au nord de la frontière, d'un barrage coûtant 25 ou 30 millions de dollars, destiné à emmagasiner et à régulariser quelque 3 millions de pieds-acres d'eau.